

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Lisière Pereire –
Acquisition d'un
entrepôt auprès de la
société SPAD**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 décembre 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille onze, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame KARCHI-SAADI
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN

Excusée :

Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN D'ORO

N° DE DOSSIER : 11 H 03

OBJET : LISIÈRE PEREIRE – ACQUISITION D’UN ENTREPÔT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ SPAD

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du projet d’aménagement de la Lisière Pereire, la Ville est propriétaire de la majeure partie des terrains industriels à reconvertir. Afin d’achever la maîtrise foncière du site, il est nécessaire d’acquérir la parcelle cadastrée AB 207.

Cette parcelle, d’une superficie de 1 925 m², supporte un entrepôt vétuste. Cet entrepôt a vocation à être démoli pour permettre la réalisation du projet d’aménagement.

En 1965, la parcelle AB 207 avait été vendue par la Ville aux établissements ROBERT. La société ROBERT, devenue SPAD 78, a été reprise par la société TIBETT et BRITTEN, qui n’avait racheté qu’une partie des actifs. La parcelle AB 207 ne faisant pas partie des actifs ayant été repris, l’entrepôt appartient donc toujours à SPAD 78 qui fait aujourd’hui l’objet d’une liquidation judiciaire.

Un accord a été trouvé avec le liquidateur judiciaire qui représente la société SPAD 78, Maître SEGARD, qui accepte la cession de ce bien moyennant la somme de 289 000 €, soit 150 € par m². Ce prix est conforme à l’estimation de France Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal d’approuver l’acquisition par la Ville de la parcelle AB 207 au prix de 289 000 € et d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s’y rapportant.

Cette acquisition permet à la Ville de détenir la maîtrise foncière de l’ensemble du périmètre du projet de développement de la lisière Pereire.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L’UNANIMITÉ,

APPROUVE l’acquisition par la Ville de la parcelle AB 207 au prix de 289 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s’y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué,



Pascale GENDRON